



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20240709-10

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

- en exercice = 24
- présents = 13
- votants = 14

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc
Date de la convocation : 11 juin 2024

Présents votants (13) :

AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean Luc, RANOUIL Philippe, GREGOIRE Daniel et THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir (1) :

PEIRANI Patrick à LAVERGNE-AZARD Loïc

Absents dont excusés :

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELMAS Jean-Pierre, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie et TEULIERE Jean-Michel.

OBJET : ADHESION AU SERVICE SANTE PREVENTION DU CDG 46

VU les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Président présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

AR Prefecture

046-200092138-20240715-2024070910-DE

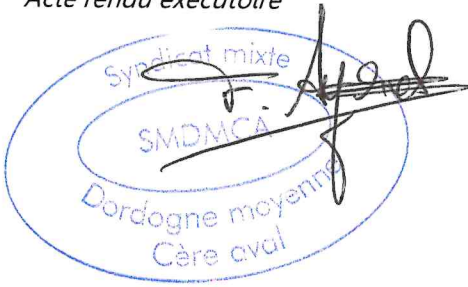
Reçu le 15/07/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets principal et annexe 2024

Publié et notifié le 16/07/24

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président

Francis AYROLÉS

A blue circular stamp for the 'Syndicat mixte SMDMCA Dordogne moyenne Cère aval'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.